

0,2 UFC

Projet de loi n° 96: démystifier les nouvelles exigences avant de conclure à un contrat

Formatrice:



M^e Julie Perreault
Notaire et conseillère
juridique

Présentation de la formation

Entrée en vigueur depuis le 1er juin 2022, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (projet de loi n° 96) fait beaucoup parler d'elle, notamment au sein des villes et des municipalités. En tant que gouvernements de proximité, elles sont mises à contribution pour soutenir les objectifs du gouvernement visant à préserver la vitalité du français au Québec.

Au nombre des obligations découlant de la Loi, les organismes municipaux doivent procéder à de nouvelles vérifications avant de conclure un contrat ou d'octroyer une subvention à certaines entreprises, et ce, afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences de la Charte de la langue française.

Puisque l'entrée en vigueur de cette loi se fait de façon progressive, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er juin 2023 et d'autres le seront le 1er juin 2025.

Cette formation a pour but de démystifier les différentes exigences découlant de la Loi, de survoler les diverses clauses à ajouter dans vos contrats et de partager une façon de procéder lors de vos vérifications administratives.

Objectifs généraux

À la fin de la formation, les participants seront en mesure de :

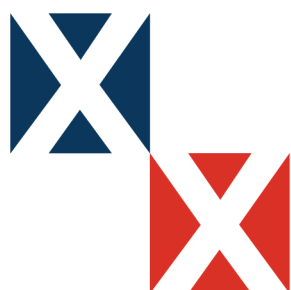
- Délimiter le cadre juridique applicable aux organismes municipaux en lien avec le projet de loi n° 96
- Identifier les meilleures décisions possibles pour leur organisation avant de conclure un contrat ou d'octroyer une subvention

Objectifs spécifiques

- Déterminer les différentes obligations applicables à l'Administration
- Identifier les vérifications requises en fonction du nombre de personnes à l'emploi d'une entreprise
- Évaluer le meilleur moment pour procéder aux vérifications administratives
- Développer des outils pour aider à la rédaction des contrats et procéder à la conformité administrative

Éléments de contenu

1. Obligations applicables à l'Administration
 - 1.1 L'implication de la *Charte de la langue française* sur les contrats municipaux
 - 1.2 Obligations de l'Administration
 - 1.3 Politique linguistique de l'État
 - 1.4 Directive de l'organisme municipal
2. Vérifications requises
 - 2.1 Les vérifications à faire avant de conclure un contrat
 - 2.2 L'entreprise qui emploie 50 personnes ou plus au Québec
 - 2.3 L'entreprise qui emploie entre 5 et 49 personnes au Québec



0,2 UFC
Projet de loi n° 96: démystifier les nouvelles exigences avant de conclure à un contrat

Éléments de contenu

3. Le meilleur moment pour les vérifications administratives
 - 3.1 Processus de conformité administrative
 - 3.2.1 Différence ente admissibilité et conformité
 - 3.2.2 Conséquences pour les organismes municipaux
 - 3.2.3 Enjeux sur le terrain
4. Outils pour aider à la rédaction des contrats
 - 4.1 Aide-mémoire pour la conformité
 - 4.2 Clauses à ajouter dans les contrats d'approvisionnement
 - 4.3 Clauses à ajouter dans les contrats de services

Approche pédagogique

L'approche pédagogique suivie ici par le formateur est essentiellement un cours magistral supporté par des exemples de cas pratiques. Les participants seront invités à jouer un rôle actif dans la formation par les questions/réponses posées tout au cours de la formation.

